

Processus num

Version 09-09-2009

Instruction de travail num : Encodage d'allocations et indemnités pour un détaché

Un membre du personnel peut avoir droit dans son service ou unité de détachement à des allocations et/ou indemnités qu'il n'a pas le droit d'avoir dans son unité ou service d'origine. Dans ce cas le membre du personnel détaché recevra les allocations et/ou indemnités par jour qu'il exerce cette fonction.

Pour un membre du personnel qui est détaché, vous ne devez pas adapter dans le composant données d'emploi et détachement.

Si l'intéressé, dans son service/unité de détachement ou d'origine, a droit à des allocations et/ou indemnités, vous devez suivre le déroulement habituel.

1. Ajout des codes salariaux

Allez dans le composant «Codes salariaux» ensuite dans le lien «Codes salariaux variables».



Vous arriverez à l'écran suivant :



Allez dans l'onglet "Ajouter une nouvelle valeur".

